OCOM C207.02 – VISITER UN CORPS DE CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE/CORPS DE CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE OU UN ESCADRON DE CADETS DE L'AIR

1. **Rendement** : Visiter un corps de cadets de la Marine royale canadienne/corps de cadets royaux de l'Armée canadienne ou un escadron de cadets de l'Air

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision; et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Le commandant de l'escadron désignera les conditions appropriées pour cette instruction.

3. **Norme** : Le cadet doit visiter un corps ou un escadron de cadets afin de reconnaître :

   a. les différences entre les différents éléments et au sein des éléments propres à l'instruction des cadets;

   b. l'histoire et les traditions :

      (1) du corps/de l'escadron;

      (2) de l'unité d'affiliation;

      (3) de l'élément marine/armée; et

   c. les voyages/échanges auxquels ont participé les corps/escadrons.

4. **Points d'enseignement** : On demande à l'instructeur de faire ce qui suit :

   a. organiser une visite des installations du corps/de l'escadron;

   b. déterminer le nombre de membres du personnel et de cadets;

   c. décrire :

      (1) l'instruction obligatoire propre à l'élément;

      (2) l'histoire et les traditions :

         (a) de l'élément;

         (b) du corps/de l'escadron;

         (c) de l'unité d'affiliation;

      (3) certains voyages/échanges auxquels le corps/l'escadron a participé.

5. **Durée** :

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Sorties éducatives :	80 min
c.	Total :	90 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification** : La sortie éducative a été choisie pour cette leçon afin de renforcer les connaissances de la matière déjà enseignée dans l'OCOM M207.01 (Identifier les occasions d'instruction du niveau de qualification deux), l'OCOM M207.02 (Reconnaître les aspects historiques des cadets de l'Aviation royale du Canada (CARC)) et l'OCOM C107.04 (Participer à une activité relative à l'histoire de l'escadron) en faisant participer les cadets à une visite.

7. **Documents de référence** : S.O.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. Si cet OCOM est retenu comme instruction complémentaire, il est recommandé d'enseigner l'OCOM C207.01 (Décrire la structure des grades des cadets de la Marine royale canadienne et des cadets royaux de l'Armée canadienne) avant la visite.

    b. Cette sortie éducative peut se dérouler lors d'une journée d'instruction avec support ou pendant une séance complémentaire.

    c. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.